

# LE TEMPS

---

Nations Unies Mardi 30 octobre 2012

## Droits de l'homme: la Suisse peut mieux faire

Par Sandra Moro

**La Suisse a passé son Examen périodique universel devant le Conseil des droits de l'homme à Genève La Suisse a passé son Examen périodique universel devant le Conseil des droits de l'homme à Genève. Elle a notamment été épinglée sur la question des minarets**

Elle s'est livrée à l'exercice avec la diligence de l'élève qui compte décrocher un bon point. La Suisse, représentée par le chef du Département fédéral des affaires étrangères, Didier Burkhalter, s'est soumise lundi à Genève à son deuxième examen périodique universel (EPU) devant le Conseil des droits de l'homme au Palais des Nations. Considérant davantage le grand oral du pays comme une «opportunité» de dialogue international que comme un «examen», le ministre a présenté le rapport sur le respect des droits humains en Suisse en affichant sa satisfaction: même si tout n'est «pas parfait», «le Conseil fédéral considère que le niveau de protection des droits de l'homme en Suisse est bon», a-t-il relevé. Une appréciation que n'ont pas contestée la trentaine d'Etat qui se sont exprimés, sans pour autant épargner à la Confédération de vives critiques sur certains aspects de sa politique ou de sa législation.

Au final, l'assemblée renvoie au pays une image plus nuancée que celle qu'il souhaitait mettre en avant, considérant qu'en dépit d'une solide tradition de respect des droits humains, les discriminations trouvent en Suisse un terreau propice. Intolérance religieuse, xénophobie et inégalités persistantes envers les femmes figurent parmi les reproches les plus fréquemment formulés.

Comme on pouvait s'y attendre, la Suisse s'est largement vu reprocher l'interdiction de construire des minarets, inscrite dans la Constitution suite à l'acceptation en 2009 de l'initiative de l'UDC, citée non seulement par de nombreux pays musulmans comme le Pakistan, l'Egypte ou la Turquie, mais aussi par d'autres Etats, dont la Norvège et les Etats-Unis.

Didier Burkhalter a eu beau plaider que les minarets existants et la construction de nouveaux lieux de culte ne sont pas menacés, et que «la liberté de religion et de croyance reste pleinement garantie» en Suisse, il n'en a pas moins essuyé une salve de recommandations sur le sujet. Pour réclamer «la levée de l'interdiction», ou la mise au ban des «organisations racistes» notamment. Une coalition de 47 ONG suisses, qui ont étroitement collaboré avec les autorités gouvernementales en amont de l'EPU helvétique, ont pour leur part exhorté le pays à adopter des mesures pour garantir que les initiatives populaires soient à l'avenir compatibles avec les droits fondamentaux. Un sujet sur lequel le Conseil fédéral, a souligné Didier Burkhalter, qui a par ailleurs insisté sur l'importance d'instruments tels que l'initiative populaire pour le fonctionnement démocratique du pays.

Toujours au chapitre des discriminations, divers Etats (dont la Chine), ont dénoncé la montée du racisme en Suisse. Concernant le cas particulier des violences policières à caractère raciste, le ministre a souligné que le passage de «15 à 23 cas signalés annuellement» ces dernières années demeurait un nombre «relativement faible».

La législation sur l'asile a également fait l'objet de critiques, sur les conditions de détention des mineurs et les renvois forcés notamment. Mais les inégalités persistantes à l'égard des femmes, – bien que la Suisse ait signé le protocole facultatif à la Convention pour l'élimination des discriminations les

concernant – notamment sur le plan salarial, ont fait l'objet d'interventions plus nombreuses encore. Première à monter au créneau, l'Espagne. En guise de parade, Didier Burkhalter a expliqué que la Confédération comptait notamment sur un «instrument d'autocontrôle pour les entreprises» pour voir la situation s'améliorer. Un argument susceptible d'accroître la perplexité des Etats déjà sceptiques sur l'action de la Suisse dans ce domaine.

Plus à l'aise au moment d'évoquer les réalisations concrètes de la Confédération au cours des quatre dernières années pour faire progresser les droits de l'homme, le ministre a cité la création d'un centre de compétence pour les droits humains – un projet pilote qui devra être évalué en 2015 avant d'être éventuellement pérennisé –, ou encore la mise sur pied en 2010 de la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT).

Son examen passé, la Suisse va désormais faire un premier tri des recommandations reçues, avant de lancer des consultations plus vastes auprès des cantons et de la société civile, a souligné Didier Burkhalter.

**LE TEMPS © 2012 Le Temps SA**